



Désaccord avec mon assurance

Par **edone**, le **30/10/2009** à **18:05**

Bonjour, j'ai eu un accrochage avec mon véhicule, j'ai déposé le constat auprès de mon assureur, l'autre partie n'a fait aucune démarche auprès de son assureur. Suite à cela, mon assurance veut me majorer ma cotisation annuelle, et me gelé mon bonus, alors qu'il n'y a eu aucune réparation.

Suite à cette décision, et même si mon contrat est tout risque, j'ai décidé de ne faire aucune réparation car ma franchise était bien au dessus du montant des réparations.

Donc pour cela, je voudrais savoir si mon assurance a le droit de me demander d'avancer l'argent sous forme de majoration de cotisation?

Mais moi je ne suis pas prêt à avancer cette argent, compte tenu que je n'ai engager aucune démarche, à part déposer mon constat, et l'autre partie encore moins, car elle n'a même pas déclarer le sinistre.

merci par avance de votre réponse

Par **chaber**, le **01/11/2009** à **10:30**

Bonjour,

Le fait d'avoir déposé le constat chez votre assureur a provoqué l'ouverture d'un dossier. Apparemment votre responsabilité serait engagée; donc application d'un malus.

Une réclamation d'indemnisation auprès d'un assureur est prescrite après 2 ans. Votre adversaire peut toujours faire une déclaration et les assureurs payer une indemnité.

Dans le cas de dommages bénins, il vaut toujours mieux faire une transaction avec l'autre

automobiliste pour éviter un malus.